ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies et parasites

Question écrite n° 68476

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur la défiscalisation des dons pour la lutte biologique contre le cynips du châtaignier. Après la Corse, le syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche vient d'obtenir l'accès à ce dispositif. Ainsi, en Corse et en Ardèche, chacun peut participer au financement de ces actions en réalisant un don déductible de l'impôt sur le revenu. Cette réduction s'élève à 66 % du montant des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur s'il s'agit d'un particulier ou 60 % du don dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires d'une entreprise. Il lui demande donc dans quelle mesure cette initiative pourrait être étendue à l'ensemble du territoire national ou au moins au bassin producteur Périgord-Limousin.

Données clés

Auteur : M. Daniel Boisserie
Circonscription : Haute-Vienne (2e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68476
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 novembre 2014, page 9407
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)